

ARRÊTÉ

N°: 2024-14

Exécutoire le : 0 2 MAI 2024 Publié / Notifié le : 0 2 MAI 2024

Visé le : 0 2 MAI 2024

Arrêté portant délégation de signature à Madame Matilde HABOUZIT Responsable du service Pilotage, Innovation et Relation usagers et Directrice de la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le Président de Grand Lac.

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,
- Vu la nomination de Madame Matilde HABOUZIT en tant que directrice de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de Grand Lac, en complément de son poste de responsable du service Pilotage, Innovation et Relation usagers

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de Grand Lac,

Considérant que Madame Matilde HABOUZIT exerce les fonctions de responsable du service Pilotage, Innovation et Relation usagers et de directrice de la Direction des Systèmes d'Information, impliquant une réelle autonomie de décision, des fonctions d'encadrement et des responsabilités,

ARRÊTE

ARTICLE 1: DELEGATION DE SIGNATURE

Madame Matilde HABOUZIT, responsable du service Pilotage, Innovation et Relation usagers et directrice de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), est déléguée sous mon contrôle et ma responsabilité pour signer les bons de commande et les devis inférieurs à 10 000 € HT dans le cadre de ses fonctions et dans la limite du budget, ainsi que les bordereaux d'envoi.

ARTICLE 2 : ABROGATION DE L'ARRÊTE 2020-48

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2020-48 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Matilde HABOUZIT.

ARTICLE 3: NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Mme Matilde HABOUZIT.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

- 1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
- 2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 30 avril 2024

Le President, Renaud BERETTI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté n.2024-14 portant délégation de signature à Madame Matilde HABOUZIT - Responsable du service Pilotage, Innovation et Relation usagers et Directrice de la Direction des Systèmes d'information (DSI)

Date de transmission de l'acte :

02/05/2024

Date de réception de l'accusé de

02/05/2024

réception :

Numéro de l'acte :

ar643 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20240430-ar643-AR

Date de décision :

30/04/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.5. Delegation de signature

5.5.2. Autres